



Strasbourg, le 31 mars 2017

THB-GRETA(2017)LD28

Point 34

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

28ème réunion du GRETA

Strasbourg, 27-31 March 2017

LISTE DE DÉCISIONS

-
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Déclaration solennelle par les nouveaux membres du GRETA
- Point 3 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 4 Rapport oral du Bureau, *ad interim*
- Point 5 Mots de bienvenue et échange de vues avec la Directrice Général de la Démocratie
- Point 6 Questions administratives et budgétaires
- Point 7 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 8 Élection du Président(e) et du Premier/Première et Second(e) Vice-Président(e)s du GRETA

Le GRETA a élu, pour un mandat de deux ans, les membres suivants de son Bureau:

- Mme Siobhán Mullally, Présidente
- M. Jan van Dijk, Premier Vice-Président
- M. Ryszard Piotrowicz, Second Vice-Président.

- Point 9 1er cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur le Bélarus

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 10 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Bosnie-Herzégovine

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 11 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la France

Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

-
- Point 12 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Norvège
- Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.
- Point 13 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Belgique
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 14 1er cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Grèce
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 15 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur l'Irlande
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 16 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Pologne
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 17 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Serbie
- Point 18 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
- Point 19 Suivi à la publication du rapport de GRETA sur l'Italie sous la règle 7 des Règles de procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention
- Point 20 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur l'Arménie
- Point 21 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur la Lettonie
- Point 22 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur Malte
- Point 23 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur le Portugal

-
- Point 24 2ème cycle d'évaluation : préparation des prochaines visites d'évaluation
- Le GRETA a décidé que les visites en Azerbaïdjan, en Islande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Ukraine auront lieu au cours du deuxième semestre de 2017.
- Point 25 Suivi de la 20ème réunion du Comité des Parties
- Point 26 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties
- Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre au Comité des Parties pour l'informer que les rapports soumis par l'Andorre, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, le Saint-Marin et l'Ukraine seront pris en compte dans le cadre du 2ème cycle d'évaluation.
- Le GRETA a examiné les rapports soumis par les autorités de l'Autriche, de Chypre et de la République slovaque aux recommandations du Comité des Parties dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation et a convenu d'une procédure pour contribuer au suivi par le Comité des Parties de la mise en œuvre des recommandations les plus urgentes du GRETA.
- Point 27 Échange de vues sur la question de la traite des enfants avec Mme Christel de Craim, membre du bureau du CAHENF (Comité ad hoc du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant), Mme Ellen Gorris, Conseillère politique adjointe, Droits de l'enfant, Direction-Générale pour la Justice, Commission européenne et Mme Valeria Galanti, Conseillère politique, Bureau de la Coordinatrice Anti-Traite de l'UE
- Point 28 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 29 Activités de suivi relatives aux recommandations du GRETA
- Point 30 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Point 31 Dates des prochaines réunions
- Le GRETA a décidé de tenir sa 30ème réunion du 20 au 24 novembre 2017 et sa 31ème réunion du 19 au 23 mars 2018.
- Point 32 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 29ème réunion
- Point 33 Questions diverses
- Point 34 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 28ème réunion